

# Réglementation Stock 2025

## Le Speedway d'East Broughton

**Aucun 4X4 ou Pick Up ne sera accepté. Traction arrière seulement.**

**1. Moteur** : Moteur 5.9 litres ou moins à carburateur. Maximum de 165 PSI de taux de compression. Maximum de 285HP et 370lbs de torque. Piston creux seulement. Tête 76 CC et plus. Cam hydraulique 415 lift maximum. Intake de fonte d'origine. Carburateur Rochester 2 ou 4 barils. Headers 1 5/8 pouces maximum. Emplacement et support de moteur original.

**Moteur scellé** : Tous les moteurs devront être scellés par l'inspecteur en chef lors de la première visite (scellés fournis par Le Speedway, boulons percés fournis par le pilote). Un programme non-scellé sera toléré pour les nouveaux véhicules arrivant après le début de la saison.

**Restrictions (PIÈCES INTERDITES)** : piston domé, piston plat, tête en aluminium et vortec, intake en aluminium, intake de fonte racing, cam roller, rocker roller, carburateur holley ou tout autre carburateur qui n'est pas d'origine, crossover, quickner

**Exception no 1** : Moteur à injection permis dans les véhicules en possédant un d'origine et ce sans aucune modification (Ex: Crown Victoria 4,6L). Un moteur jugé trop performant sera refusé.

**Exception no 2** : pour les coureurs ayant un moteur non conformes au règlement officiel, il y aura possibilité de passer votre moteur sur un dynamomètre choisie par la piste et d'être scellé pour la saison, si le résultat est en dessous de 285 hp .

**Exception no 3** : les moteur GM spec 601 non modifié avec carburateur rochester 2 baril seront acceptés

**Exception 4** : si une pièce du moteur n'est pas acceptée, le coureur se doit de prouver qu'il n'est pas avantage par la modification (exemple : intake d'aluminium)

**Transmission** : Automatique avec torque d'origine du manufacturier. Transmission manuel permise avec clutch et flywheel original.

**Essieux** : Essieux de courses acceptés

**Différentiel** : d'origine du véhicule utilisé. Le différentiel doit avoir les dimensions originales. Les fixations des pièces de suspension doivent être à l'emplacement d'origine sans modifications, altérations ou ajustements.

**Handicap** : L'inspecteur se réserve le droit d'handicaper un véhicule jugé trop performant. La piste se réserve le droit d'obliger un coureur à graduer.

- 2. Châssis:** Original du même fabricant que la carrosserie, aucun châssis tubulaire. Empattement d'origine avec tolérance de 1 pouce. Poids minimum du véhicule avec coureur 3600lbs. Carrosserie d'aspect d'origine seulement. Aucune carrosserie de fibre de verre, de plastique ou d'aluminium sauf pour les pare-chocs.

La voiture 54 bénéficie d'une clause grand-père pour sa carrosserie en aluminium avec un handicap de 50 lbs.

**2.1** Le cawl dash, le volant et les pédales doivent être à leur emplacement d'origine.

**2.2** Le châssis doit être complètement d'origine sans aucune modification ou altération. Les fixations des pièces de suspension doivent être à l'emplacement d'origine sans modification, altération ou ajustement.

- 3. Pneus** : Pneus d'été ou quatre saisons acceptés. Pneus D.O.T. seulement, aucun pneus Mud Terrain ou de compétition. Groovage permis à l'intérieur de la bande de roulement seulement. Pneus Mickey Thompson Sportsman s/t accepté. Pneus d'hiver non-acceptés. Traitement de pneu interdit.

- 4. Roues** : 8 pouces maximum.

- 5. Freins** : Les freins doivent être d'origine et fonctionnels aux quatre (4) roues. Aucune modification ou roulettes d'ajustements permises.

**6. Suspension** : Les tables, porte-fusées et les bras de suspension doivent être originaux sans aucune modification ou altération. L'emplacement de ces dites pièces doit être d'origine autant sur le châssis que sur les pièces qu'ils relient. Aucun emplacement ne peut être modifié, altéré ou relocalisé.

- a. Amortisseurs d'origine et amortisseurs Afco acceptés. Seules les pièces Afco suivantes seront acceptées. Les amortisseurs devront être posés à l'emplacement d'origine du véhicule.
  - i. GM : amortisseur avant 1020 et 1021, amortisseur arrière 1030, 1031, 1032, 1033, 1034 et 1035
  - ii. FORD : amortisseur avant 1022 et 1040, amortisseur arrière 1041, 1042 et 1045
- b. Ressorts (lames, barres de torsion et coil spring) de performances acceptées.

L'emplacement des ressorts doit être d'origine autant sur le châssis que sur la pièce qu'il relie. Aucun ajustement permis. Aucun espaceur (shim) permis dessus ou dessous les coils springs. Les shackles doivent être de longueur d'origine. Tout système "slider" ou "slider box" interdit.

**7. Silencieux** : Les « headers » et le système d'échappement doivent avoir leur sortie en arrière du siège du conducteur. Si le système d'échappement passe dans l'habitacle, celui-ci doit être caché par un mur pare-feu dans le but que personne ne puisse se brûler en y touchant.

**8. Conduite** : Pièces d'origines seulement (volant quick release accepté)

**9. Sécurité** : Survêtements exigés, vêtements ignifuge recommandés, casques obligatoires, ceintures de sécurité 5 points fonctionnelles et bien fixées au châssis obligatoires. Un filet de course automobile est obligatoire du côté conducteur.

**10. Voiture détériorée** : Une voiture trop accidentée ou endommagée pourra être refusée.

- 11. Barres de frottement** : Les barres de frottement ou patins sont permis de chaque côté du véhicule. Ces barres devront être en acier carré, rectangulaire ou rond d'une dimension maximum d'un (1) pouce d'épais et de 2½ pouces de haut. Elles devront être installées accoter au panneau de carrosserie avec chaque bout coupé à 45 degrés et bouchés, sans rebord tranchant ou accrochant et devront être peintes de façon à ne pas modifier l'apparence des numéros de côté.
- 12. Miroirs et vitres** : Les feux de position, les phares, tous les miroirs et toutes les vitres de côté et arrières doivent être enlevés. Si le pare-brise est ôté, il doit être remplacé par un grillage avec un minimum de deux barres au centre du grillage pour solidifier le grillage.
- 13. Feu de position** : Un feu de positionnement doit être installé à l'arrière du véhicule et visible pour tous les officiels.
- 14. Numéros et inscription** : Le numéro du véhicule devra être compris entre 1 et 999 sans 0 à l'avant (ex: 01). Le numéro doit être visible des 2 côtés du véhicule au niveau de la porte avant par des chiffres d'une hauteur minimale de 18pc. Un modèle plus petit, d'un minimum de 4pc, est exigé dans le coin du pare-brise, côté passager. Vous pouvez réserver vos numéros à l'avance. Si deux coureurs portent le même numéro, les coureurs étant présent en 2024 auront priorité. La priorité de numéro est valide jusqu'à la fin des inscriptions du programme d'ouverture 2025.
- 15. Portes** : Toutes les portes doivent être boulonnées ou soudées.
- 16. Cage** : Chaque véhicule doit être muni d'une cage protectrice complète en tuyau rond d'acier d'un diamètre d'au moins 1,5 po. et d'une épaisseur de ,125 po. Il doit y avoir un minimum de 4 points d'appui. Un X ou 2 barres dans la porte du côté conducteur est aussi obligatoire. Il est recommandé d'installer de la mousse ignifuge aux barres situées près de la tête du conducteur.
- 17. Murs anti-feu** : Les murs anti-feu sont obligatoires et doivent isoler le conducteur du moteur, du réservoir à essence et du radiateur. Tous conduits traversant l'habitacle doivent être en métal. De plus, si la batterie est aussi placée à l'intérieur, elle devra être attachée solidement et placée dans un caisson fermé. Nous recommandons fortement l'utilisation des caissons pour batteries marines.

- 18. Recouvrement** : Toute réparation au plancher ou tout espace laissé par l'enlèvement de pièces dans les murs à feu doit être recouvert d'acier ou d'aluminium selon le cas.
- 19. Capot** : Le capot du moteur et le couvercle du coffre arrière peuvent être dédoublés et facilement accessibles. Les barrures de capot (hood pins) sont obligatoires.
- 20. Crochets de remorquage** : Une chaîne fixée au pare-chocs avant et arrière facilement repérable est obligatoire pour le remorquage du véhicule.
- 21. Carrosserie** : Aucun bouchon de réservoir, attache de remorque ou autres composantes ne doivent dépasser de la carrosserie.
- 22. Pare-Chocs** : Les pare-chocs pourront être renforcés, avec les bouts repliés, sans rebord tranchants ni accrochant et ne pas excéder les pneus de plus de 2 pouces.
- 23. Extincteur** : Nous exigeons que chaque emplacement dans les puits (remorque ou trailer) soit muni d'un extincteur par véhicule de course de 2½lbs minimum de type ABC, celui-ci fonctionnel et facilement accessible.
- 24. RACEceiver** : Tous les compétiteurs de cette classe doivent avoir un "RACEceiver" "one way" pour aider à classer les autos et pour des raisons de sécurité. Ce système doit être en fonction en tout temps, sous peine de pénalité. NB. Le modèle "Scanner" est permis, mais tous les canaux doivent être à la fréquence de la piste. (454,000)
- 25. Système de communication** : Aucun système de communication n'est permis pendant une course.
- 26. Traction control** : Aucun système de traction ou de stabilité du véhicule permis.
- 27. Sécurité** : Les poids et le driveshaft doivent être peints en blanc avec le numéro du véhicule inscrit dessus. Un cerceau autour du driveshaft est obligatoire.

**TOUT DROIT RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF DU SPEEDWAY**